

L'hiver,



**ADAPTEZ**  
**VOTRE**  
**CONDUISTE.**

Augmentez  
votre sécurité  
et celle des autres,  
et évitez  
les sanctions.

Québec 



L'hiver réserve bien des surprises. Les conditions météorologiques et routières sont variées et même imprévisibles.

**Mettez les chances de votre côté!**

## COMMENT?

### Dès l'arrivée du temps froid :

- Faites faire une mise au point complète de votre véhicule.
- Équipez-le de quatre pneus d'hiver conformes et en bon état (ils sont obligatoires du 1er décembre au 15 mars inclusivement).
- Munissez-le d'une trousse de secours en cas d'imprévus (ex. : câbles de démarrage, pelle, lampe de poche, couverture, allumettes et chandelles).

## AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

- Regardez la météo et l'état des routes sur Québec 511.
- Reportez votre déplacement en cas de doute.
- Déneigez et déglacez complètement votre véhicule.
- Dégagez complètement le tuyau d'échappement.

## SUR LA ROUTE

- Ralentissez et gardez vos distances.
- Méfiez-vous de la chaussée glacée et de la glace noire.
- Allumez vos feux de croisement (les « basses ») lorsque le temps est sombre.
- Faites preuve de patience en présence de véhicules de déneigement.

## SANCTIONS

### Conduite non adaptée aux conditions météorologiques et routières :

- 60 \$, en plus des frais d'administration
- 2 points d'inaptitude

### Circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de toute autre matière pouvant s'en détacher :

- 60 \$ à 100 \$, en plus des frais d'administration

### Ne pas avoir obtempéré à l'ordre d'un agent de la paix de retirer toute matière nuisant à la visibilité du conducteur :

- 100 \$ à 200 \$, en plus des frais d'administration